



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 72309

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les inquiétudes récemment exprimées par les médecins du travail quant aux dispositions qui figurent dans la loi simplification (articles 21 et 22). Elle lui demande donc de bien vouloir préciser comment le Gouvernement entend répondre à ces inquiétudes, et selon quel calendrier.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72309

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 13

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)